



COMPTE-RENDU

Affiché le 06/07/2021

Présents : A. CHARILLON - M. COIN - L. AMSELLEM - P. COGNET (adjoints) – M. IOGNAPRAT - B. CHAUVET – P. CAZUC - V. GOUTEUX – E. DE MALEZIEUX - C. PIGNIER – M. MOIOLA - E. BUTTON

Excusés : A. ETCHEBERRY (procuration à A. CHARILLON) - JC. CHARLIER (procuration à M. COIN) - S. RALL - (procuration à B. CHAUVET) - P. ALLAIN (procuration à P. CAZUC) - E. IMOBERSTEG (procuration à B. CHAUVET) (adjoints) - P. DURAND (procuration à M. COIN) - I. GORDON (procuration à P. COGNET) - AS. OURY (procuration à A. CHARILLON) - F. BLANCK (procuration à E. BUTTON) - MC. BARTHALAY (procuration à E. BUTTON)

Absents : B. GUERQUIN - E. BARTHES - PE. DURAND - JL. PICARD - D. FLOCH - B. KLIOUA - M. CERAMI

FINANCES 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°1

A l'unanimité, le conseil municipal,

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget primitif 2021 de la Commune telle que proposée.

DEMANDES DE SUBVENTIONS – CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (CTM) : CREATION DE LOCAUX ET VESTIAIRES POUR LE PERSONNEL

A l'unanimité, le conseil municipal,

- **ADOpte** les modalités de financement de l'opération ;
- **AUTORISE** Madame la Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à solliciter l'Etat susceptible d'accompagner financièrement la commune dans ce projet ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** Madame la Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer tout document relatif à cette demande.

DEMANDES DE SUBVENTIONS – AMENAGEMENT DE LA PROMENADE DU GY

A la majorité, par 3 abstentions (E. BUTTON, F. BLANCK, MC. BARTHALAY), et 19 voix pour, le conseil municipal,

- **ADOpte** le principe de l'opération et les modalités de son financement ;
- **AUTORISE** Madame la Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à solliciter l'Etat susceptible d'accompagner financièrement la commune dans ce projet ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** Madame la Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer tout document relatif à cette demande.

RETROCESSION VILLASSIMA : ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE

A l'unanimité, le conseil municipal,

- **APPROUVE** l'acquisition des emprises 1 et 2 détachées de la parcelle AD 42 de surface totale de 275 m² à l'euro symbolique ;
- **DIT** que les frais et accessoires seront à charge de la commune ;
- **DONNE** pouvoir à Madame la Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier ;
- **DECIDE** de passer les actes d'acquisitions en la forme administrative ;
- **DESIGNE** M. COIN pour représenter la commune dans les actes reçus et authentifiés par Mme la Maire en la forme administrative, et l'autoriser à signer tous les actes s'y rapportant.

CONVENTION TRAVAUX IMPASSE FRANCOIS GRAS

A l'unanimité, le conseil municipal,

- **AUTORISE** Mme la Maire à signer une convention de travaux portant sur la création d'accès Impasse François Gras dans le cadre d'une division parcellaire pour un montant de 12 439.96 € TTC.

LES 1607 HEURES

A l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL,

- **ACCEPTTE** le principe d'un décompte du temps de travail des agents réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures à compter du 1er janvier 2022, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées ;
- **ABROGE** les dispositions du règlement intérieur relatives à l'octroi de congés extra-légaux à compter du 1^{er} janvier 2022 en vue de se mettre en conformité avec la loi ;
- **PREND ACTE** que le règlement intérieur modifié en vertu de l'application de l'article 47 de la loi 2019-828 du 6 août 2019, et après consultation des instances paritaires de la collectivité, fera l'objet d'une délibération du Conseil ;
- **DIT** que de nouvelles modalités d'organisation du temps de travail seront discutées dans le respect du dialogue social pour une application effective au 1er janvier 2022.

TABLEAU DES EMPLOIS

A l'unanimité, le conseil municipal,

- **APPROUVE** les modifications à intervenir au tableau des emplois, dans les conditions précisées.

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2021-2024 (PEDT)

A l'unanimité, le conseil municipal,

- **APPROUVE** le PEDT 2021-2024 de la Commune ;
- **MANDATE** Madame la Maire, ou l'Adjointe ayant reçu délégation, pour le signer, ainsi que tout document s'y rapportant.